

Gel d'avril 2017 : PERTES DE RÉCOLTE EN ARBORICULTURE : abricots, mirabelles, poires, pommes, pêches, nectarines et noisettes

ANNEXE 1 – DÉCLARATION DES RÉCOLTES AYANT SUBI DES DOMMAGES EN QUANTITÉ POUR L'ANNÉE 2017

Nom, prénom ou raison sociale du demandeur :

N° Pacage ou SIRET :

Culture sinistrée	Quantité récoltée non déclassée (en quintaux)	Quantité récoltée déclassée (en quintaux)	Quantité récoltée totale (en quintaux)	Quantité de récolte impactée par la drosophila suzukii (en quintaux)	Récolte mécanique (A) ou manuelle (M)	Nom de l'O.P. agréée à laquelle vous adhérez	La culture sinistrée a-t-elle un contrat d'assurance :		Indemnité d'assurance (en euros)	Autre indemnité hors assurance (en euros)
							Grêle	Multirisques Climatiques		
Abricots										
Mirabelles										
Pêches										
Nectarines										
Pommes										
Poires										
Noisettes										

Signature :